

# Planification des déchets : nouveau réglementaires et conséquences pratiques pour les collectivités

---

***EISENLOHR Laurent***

---



Recours aux énergies renouvelables  
Énergie et climat  
Développement durable  
Prévention des risques  
Infrastructures, transports et logement

**Présent  
pour  
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports  
et du Logement

# Sommaire

---

## 1. Évolutions législatives : *nouvelle dynamique*

- Loi Grenelle I et loi Grenelle II
- Directive Cadre « déchets »

## 2. Implications des collectivités

- Ajuster les objectifs selon la hiérarchisation  
Prévention-Valorisation-Élimination
- Élaborer le « Plan de prévention et gestion des déchets du BTP »
- Développer le suivi des plans
- Déchets ménagers et assimilés deviennent « non-dangereux »

## 3. Supports à l'attention des collectivités : Outils techniques et financiers



# 1. Évolutions réglementaires : les enjeux

---

**La loi dite Grenelle I (3 août 2009) a introduit art. 46 le renforcement du rôle de la planification « territoriale » des déchets**

**Les textes porteurs sont:**

- La loi dite Grenelle II (12 juillet 2010)
- La directive cadre relative aux déchets (19 novembre 2008)

- I. Déchets dangereux : Région***
- II. Déchets ménagers et assimilés (non-dangereux) : Département***
- III. Déchets du BTP : Département***



## 2. Implications des collectivités



### Art. 194 : DMA (dont prévention)

- Définition d'objectifs de prévention (objectif prioritaire) : tri à la source, collecte sélective, valorisation matière
- Détermination de limites aux capacités d'incinération et d'enfouissement (< 60% des déchets produits)
- Concertation départements limitrophes, consultation collectivités compétentes en matière de déchets et communes

### Art. 202 : BTP (dont prévention)

- Chaque département est couvert par un plan de gestion des déchets du BTP, il est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du président du Conseil Général
- Établi en concertation

→ *Nécessité d'une bonne évaluation des perspectives et des enjeux sur le territoire*

## 2. Implications des collectivités



**Créer des plans de prévention**

**Transformer les plans d'élimination en plans de gestion (inclure la collecte, valorisation)**

**Art. 4 :**

- Prévention - Préparation en vue du réemploi – Recyclage - Autre valorisation, notamment valorisation énergétique – Élimination

**Art. 11 :**

- Société du recyclage avec objectif à 2020 de recyclage, à un minimum de 70% en poids, des déchets non dangereux de construction et de démolition



# 3. Supports à l'attention des collectivités

---

## Art. 202 LG II

Méthodologie pour l'élaboration des plans de prévention et de gestion des déchets du BTP :

*Projet de guide*



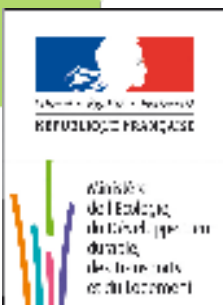
# Contexte : les déchets du BTP

En millions de tonnes

		Travaux publics	Bâtiment			Total BTP	
			Démolition	Réhabilitation	Construction neuve		Total
Déchets inertes		292,8	29,2	8,6	2,7	40,5	333,3
Déchets non inertes	Dont non dangereux	1,5	1,8	3,5	0,4	5,7	7,2
	Dont dangereux	1,2	0,2	1,4	0,1	1,7	2,9
Total des déchets		295,5	31,2	13,5	3,2	47,9	343,4

Source : Ifen - ministère chargé de l'Équipement, données 2004.

Quantités stockées en Installation de Stockage de Déchets Inertes : de l'ordre de 100 millions de tonnes par an

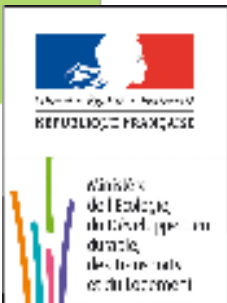


# « Acquisition des données techniques »

---

## Méthodologie

1. Étude détaillée (plans actuels)
2. Enquête auprès de services départementaux de l'État :
  - ✓ 93 questionnaires envoyés
  - ✓ 57 réponses dont 42 exploitables
3. Entretien avec correspondant « déchets » de DDT
4. *Consultations départements au travers de réunion « déchets du BTP »*





# Contenu du Plan

---

## Inventaire des déchets du BTP

- compilations enquêtes, extrapolations chiffres, chantiers expérimentaux

## Recensement des filières

- définitions, sources des informations

## Scénarios de gestion

- prise en compte : prévention, tri
- maillage territorial des filières « déchets du BTP »

## Choix du scénario

- dont évaluation environnementale

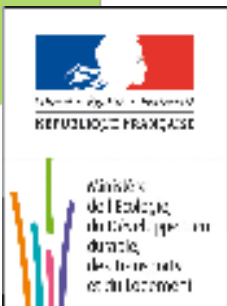
## Suivi du plan

- composition et rôles des instances



# 3. Supports à l'attention des collectivités

- **Aide ADEME** : mise en place d'un instrument économique pour politique locale de prévention, bonnes pratiques du recyclage
- **Outils de prévention** : guide ADEME 2009
- **Évaluation environnementale** : guide ADEME en cours d'actualisation
- **Guide « Audit bâtiments »**
- **Plan du BTP** : guide CETE de Lyon en cours de rédaction
- **Déchets « post-catastrophe »** : à intégrer dans plan non-dangereux, méthodologie en cours d'élaboration GEIDE et CETE de Lyon



# Planification des déchets : nouveau réglementaires et conséquences pratiques pour les collectivités

---



EISENLOHR Laurent

Le développement durable  
est un processus continu  
qui vise à répondre  
aux besoins du présent  
sans compromettre  
la capacité des  
générations futures  
à répondre aux leurs.

Présent  
pour  
l'avenir

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports  
et du Logement

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# Sommaire

---

## 1. Évolutions législatives : *nouvelle dynamique*

- Loi Grenelle I et loi Grenelle II
- Directive Cadre « déchets »

## 2. Implications des collectivités

- Ajuster les objectifs selon la hiérarchisation  
Prévention-Valorisation-Élimination
- Élaborer le « Plan de prévention et gestion  
des déchets du BTP »
- Développer le suivi des plans
- Déchets ménagers et assimilés deviennent  
« non-dangereux »

## 3. Supports à l'attention des collectivités : Outils techniques et financiers



# 1. Évolutions réglementaires : les enjeux

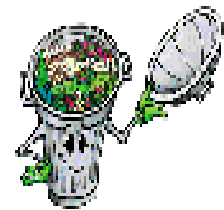
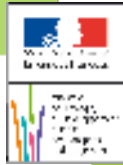
---

**La loi dite Grenelle I (3 août 2009) a introduit art. 46  
le renforcement du rôle de la planification  
« territoriale » des déchets**

**Les textes porteurs sont:**

- La loi dite Grenelle II (12 juillet 2010)
- La directive cadre relative aux déchets (19 novembre 2008)

- I. Déchets dangereux : Région***
- II. Déchets ménagers et assimilés (non-dangereux) : Département***
- III. Déchets du BTP : Département***



## 2. Implications des collectivités



### Art. 194 : DMA (dont prévention)

- Définition d'objectifs de prévention (objectif prioritaire) : tri à la source, collecte sélective, valorisation matière
- Détermination de limites aux capacités d'incinération et d'enfouissement (< 60% des déchets produits)
- Concertation départements limitrophes, consultation collectivités compétentes en matière de déchets et communes

### Art. 202 : BTP (dont prévention)

- Chaque département est couvert par un plan de gestion des déchets du BTP, il est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du président du Conseil Général
- Établi en concertation

→ *Nécessité d'une bonne évaluation des perspectives et des enjeux sur le territoire*



## 2. Implications des collectivités



### Créer des plans de prévention

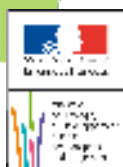
Transformer les plans d'élimination en plans de gestion (inclure la collecte, valorisation)

#### Art. 4 :

- Prévention - Préparation en vue du réemploi – Recyclage - Autre valorisation, notamment valorisation énergétique – Élimination

#### Art. 11 :

- Société du recyclage avec objectif à 2020 de recyclage, à un minimum de 70% en poids, des déchets non dangereux de construction et de démolition



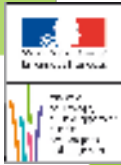
### 3. Supports à l'attention des collectivités

---

#### Art. 202 LG II

Méthodologie pour l'élaboration des plans de prévention et de gestion des déchets du BTP :

*Projet de guide*



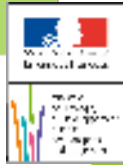


## Contexte : les déchets du BTP

En millions de tonnes

		Travaux publics	Bâtiment			Total	Total BTP
			Démolition	Réhabilitation	Construction neuve		
Déchets mixtes		393,8	313	3,8	2,7	40,5	393,8
Déchets non inertes	Dont non dangereux	1,3	1,8	1,5	0,4	5,7	7,2
	Dont dangereux	1,2	0,2	1,7	0,1	1,7	2,9
Total des déchets		395,3	313	5,3	3,2	47,9	395,3

Source : Ifre - ministère chargé de l'équipement, données 2001



Quantités stockées en Installation de Stockage de Déchets Inertes : de l'ordre de 100 millions de tonnes par an

## « Acquisition des données techniques »

---

### Méthodologie

1. Étude détaillée (plans actuels)
2. Enquête auprès de services départementaux de l'État :
  - ✓ 93 questionnaires envoyés
  - ✓ 57 réponses dont 42 exploitables
3. Entretien avec correspondant « déchets » de DDT
4. *Consultations départements au travers de réunion « déchets du BTP »*



## Contenu du Plan

---

### Inventaire des déchets du BTP

- compilations enquêtes, extrapolations chiffres, chantiers expérimentaux

### Recensement des filières

- définitions, sources des informations

### Scénarios de gestion

- prise en compte : prévention, tri
- maillage territorial des filières « déchets du BTP »

### Choix du scénario

- dont évaluation environnementale

### Suivi du plan

- composition et rôles des instances



### 3. Supports à l'attention des collectivités

---

- **Aide ADEME** : mise en place d'un instrument économique pour politique locale de prévention, bonnes pratiques du recyclage
- **Outils de prévention** : guide ADEME 2009
- **Évaluation environnementale** : guide ADEME en cours d'actualisation
- **Guide « Audit bâtiments »**
- **Plan du BTP** : guide CETE de Lyon en cours de rédaction
- **Déchets « post-catastrophe »** : à intégrer dans plan non-dangereux, méthodologie en cours d'élaboration GEIDE et CETE de Lyon

